

Kenora-Rainy-River, qu'un conseil plutôt faible numériquement était préférable à un conseil trop nombreux.

M. Benidickson: J'avais peut-être tort sur ce point.

L'hon. M. Fleming: Le présent gouvernement a remplacé la direction du National-Canadien qui se présentait sous forme de commission par un petit conseil d'administration. Nous n'avons effectué absolument aucun changement à cet égard. A en juger par ce que nous avons entendu cet après-midi, si nous avons accru le nombre des membres du conseil d'administration on aurait dit que nous l'avions fait pour y nommer des conservateurs. Nous n'avons fait aucun changement et le conseil est demeuré exactement tel qu'il était.

Au début, le conseil a été constitué d'une manière différente de celui du Pacifique-Canadien pour des raisons que l'honorable député de Kenora-Rainy-River a reconnues cet après-midi. La nature des nominations y est différente à cause de l'importance différente des deux conseils et du fait qu'il s'agit dans un cas d'une société privée et dans l'autre d'une société publique. Les hommes que nous avons pu, heureusement, engager dans le service public en les nommant au conseil d'administration du National-Canadien sont des gens très capables et compétents qui rendront des services précieux et importants au réseau national. Il en va de même des autres nominations dont il a été question et qui peuvent être débattues avec plus d'à-propos lors de l'examen du bill.

Permettez-moi d'aborder un point soulevé par l'honorable député de Laurier. La commission royale actuelle devrait, dit-il, examiner la capitalisation du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada. J'aimerais lui rappeler que la commission royale est chargée d'étudier le tarif ferroviaire des marchandises et que ses attributions ne lui permettent pas d'enquêter sur la capitalisation du réseau du National-Canadien. Puis-je lui rappeler, cependant, que...

L'hon. M. Chevrier: Les attributions de la commission sont assez étendues.

L'hon. M. Fleming: Oui. Je puis me tromper, mais il ne m'était pas venu à l'esprit qu'elles renfermaient une disposition comportant une enquête sur la capitalisation du réseau national.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il de lui poser maintenant une question. Je crois me rappeler qu'une partie du mandat de la commission visait le transport ferroviaire et les effets sur ce transport. Je n'ai pas sous les

[L'hon. M. Fleming.]

yeux le texte de ces attributions. C'est pourquoi il me semble que la Commission pourrait peut-être étudier certains aspects du financement du réseau.

L'hon. M. Fleming: Je rappelle au comité, monsieur le président, que sous l'empire des dispositions financières actuelles de la loi, le National-Canadien vend chaque année au ministre des Finances des actions privilégiées équivalant à 3 p. 100 des recettes brutes du réseau. L'an dernier, en vertu de cette disposition, le ministre des Finances a acheté à 4 p. 100 des actions privilégiées de la société pour un montant de 21 millions. Cette année, il achètera pour une valeur de 22.7 millions de dollars de ces actions privilégiées.

M. Benidickson: Cela dénote-t-il le sens du réel?

L'hon. M. Fleming: C'est ce que la loi stipule.

M. Benidickson: Je le sais. C'est une loi qui a été promulguée sous le gouvernement précédent.

L'hon. M. Fleming: En effet. C'est aux dispositions de cette loi que nous nous conformons puisqu'elles expriment la volonté du Parlement.

M. Benidickson: Vous n'avez pas décidé de la modifier?

L'hon. M. Fleming: Le projet de loi dont nous sommes saisis ne renferme aucune disposition dans ce sens et aucune mesure portant là-dessus n'a été annoncée pour la présente session.

Permettez-moi de parcourir rapidement les autres questions soulevées par les députés qui ont demandé des renseignements. Le député de Vancouver-Est m'a demandé des renseignements au sujet des horaires des trains. C'est là une question qui relève entièrement des directeurs du réseau ferroviaire du National-Canadien. Ce serait intolérable si le gouvernement ou le Parlement intervenait auprès des directeurs du National-Canadien pour les contraindre à réduire la durée du trajet d'un transcontinental ou leur dicter les questions de détail concernant le fonctionnement des trains. Il est évident que cela ressortit entièrement à l'administration du chemin de fer et il serait tout à fait inconcevable que le gouvernement se mêle de questions de détail de ce genre.

Quant à soulever des questions de cette ordre, puis-je signaler à l'honorable député, que la nomination annuelle du comité spécial de la Chambre répond à cet objectif, car les honorables députés, y compris au moins un membre de son propre parti, assistent aux séances de ce comité et posent quantité de